

PROCES-VERBAL
de la réunion du Conseil d'école extraordinaire
du 21 avril 2015

Président	BOUGUEREAU Benoît, directeur	
Secrétaire	LANDIER Jacques, enseignant	
Enseignants	RENOU Sylvie	excusée
	FIQUET Jacqueline	
	DURAND Lydie	
	MARTINEAU Sylvie	
Membre du RASED	SOURIAU-MENARD Laurence	excusée
Parents d'élèves	COUTREY Emmanuelle	
	BARBIER Clotilde	
	COURSIMAUULT Lorène	
	HENNEQUIN Frédérique	
	REGNARD Muriel	
	MACGILLIVARY Agnès (suppléante)	
Conseillère municipale :	AFKIR Karima	
I. E. N.	ACQUAVIVA Françoise	excusée
D.D.E.N.	ZAKRGYNSKA Michel	

	réservé à l'administration
<p><u>Rythmes scolaires et organisation des NAP</u></p> <p>Le Président rappelle que le conseil d'école est réuni pour une séance extraordinaire. Il doit répondre à la question suivante :</p> <p><i>« Dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles activités périscolaires NAP, la Ville de Vendôme souhaite proposer au recteur un projet conjoint d'organisation scolaire à compter de la rentrée prochaine répartie sur huit demi-journées d'école.</i></p> <p><i>L'après-midi par semaine consacré aux NAP se répartit comme suit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - lundi : écoles élémentaires Jules Ferry et La Cormegeaie, - mardi : écoles élémentaires Louis Pergaud et Anatole France, - jeudi : écoles élémentaires Louis Pasteur, Yvonne Chollet et Jean Zay, - vendredi : pour les écoles maternelles. <p><i>Le conseil d'école est-il favorable ? »</i></p> <p>Le Président informe sur la nécessité de cette séance dans le cadre de la demande de dérogation.</p>	

Avant de passer au vote (choisi à main levée à l'unanimité), un tour de table est fait.

Monsieur le DDEN interpelle Mme Afkir sur ce qui est aujourd'hui proposé. Il est répondu que c'est là le résultat d'une concertation depuis plusieurs mois entre les différents acteurs.

Les parents d'élèves expliquent la position de certains d'entre eux, notamment leurs inquiétudes sur l'obligation cachée de participer au NAP du fait de l'absence de garderie. Ils émettent aussi des doutes sur la possibilité de choix des activités.

Un certain décalage entre le calendrier administratif qui impose ce conseil et celui de l'organisation municipale qui n'a pas encore abouti dans toutes ses réflexions est noté. Il peut justifier certaines interrogations voire réticences.

La question est mise au vote :
sur 12 votants, 8 se prononcent pour,
1 abstention,
3 contre.

Le conseil d'école est donc favorable à la proposition.